

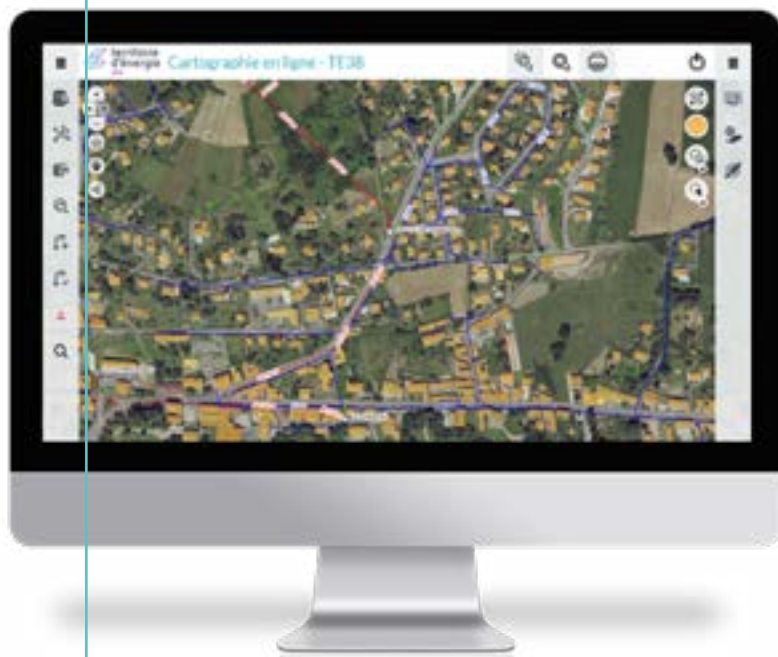


### QUEL SERVICE ?

Mise à disposition par TE38 d'un outil de type SIG (système d'information géographique), accessible sur le web avec un identifiant propre à chaque collectivité. Cet outil est dénommé CASSINI pour désigner le service CARTographie et SyStèmes d'INformations en Isère et rendre hommage à la célèbre famille de cartographe. Il permet, à l'échelle du territoire de la collectivité, de visualiser sur un fond de plan cartographique tout type d'informations géographiques.

Ces données peuvent être fournies par TE38 ou par la collectivité sur sa demande.

Les utilisateurs visés sont les agents et élus municipaux (ce n'est pas un outil de diffusion au public).



### QUELS OUTILS ?

L'abonnement de base comprend :

- des fonds de plan - l'Orthophoto de l'IGN et le plan cadastral de la DGFIP ainsi que le PCRS s'il est disponible et accessible à la collectivité [\(voir fiche 20\)](#),
- les données cartographiques - actualisées au moins une fois par an - des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, et des réseaux d'éclairage public des communes qui en ont transféré la compétence à TE38.

Il permet :

- de consulter les données du cadastre (plan cadastral et informations foncières),
- de disposer des fonctionnalités d'une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour les collectivités qui ont transféré l'éclairage public à TE38 (déclaration des incidents et pannes sur le réseau, demandes d'intervention, suivi des interventions et consultation du patrimoine).

En outre, la collectivité peut à tout moment solliciter TE38 pour intégrer de nouvelles couches de données en sa possession. Il peut s'agir de réseaux supplémentaires (pluvial, télécommunication) ou d'autres couches (actes d'urbanisme, mobilier urbain, signalisation verticale...). Le format des données à fournir est spécifié en annexe de la convention : une même thématique peut être représentée par plusieurs couches.





## QUELLES DÉMARCHES ?

L'adhésion des collectivités à l'outil se fait par voie de délibération ou de décision le cas échéant, et par convention précisant les modalités d'accès et clauses de confidentialité notamment.

À réception, un accès à l'outil est créé pour la collectivité (identifiant et mot de passe). Les ajouts de couches supplémentaires éventuelles peuvent se faire par simple contact par courriel.



## QUELS FINANCEMENTS ?

L'outil est mis à disposition à titre gratuit pour les communes ayant transféré la compétence éclairage publique à TE38.

L'accès à l'outil est accordé aux collectivités sous réserve des contreparties financières suivantes :

| Collectivités                                   | Abonnement | Thème supplémentaire |
|---|------------|----------------------|
| Commune dont la TCCFE est perçue par TE38*      | Gratuit    | 50 € / thème / an    |
| Commune dont la TCCFE n'est pas perçue par TE38 | 300 € / an | 100 € / thème / an   |
| EPCI à fiscalité propre                         | 500 € / an | 200 € / thème / an   |

\* Commune ≤ 2000 habitants

ou commune > 2000 habitants par délibération concordante TE38 - commune

## Contact



**Responsable Service Cartographie & SIG - Damien BOILLEY**

✉ [dboilley@te38.fr](mailto:dboilley@te38.fr)

☎ 04 26 78 24 00

☎ 06 80 63 74 45

Collèges 1, 3





# CARTOGRAPHIE

## Fiche 20

# FOND DE PLAN GÉORÉFÉRENCÉ PCRS



### QUEL SERVICE ?

Mise à disposition par TE38 et le CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique) d'une photographie aérienne très haute résolution (1 pixel = 5 cm).

Cette photographie aérienne de type orthophoto est destinée principalement à servir de fond de plan, au format standard PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), pour tous les exploitants de réseaux, en réponse aux DT et DICT touchant leurs ouvrages. Mais son utilisation est ouverte à tous les autres usages qu'une photographie aérienne permet.



AVANT

APRÈS



### QUELS OUTILS ?

Les collectivités pourront en bénéficier soit dans l'outil Cassini, le SIG du service de cartographie en ligne de TE38, soit dans leurs propres outils lorsqu'elles en utilisent. La diffusion est assurée par un flux cartographique conforme aux standards de l'OGC (WMS ou WMTS) qui est utilisable dans la plupart des SIG du marché.



### QUELLES DÉMARCHES ?

La collectivité doit signer les conditions générales d'utilisation qui lui seront envoyées sur demande, par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé (un modèle de délibération sera également fourni).

Si elle souhaite avoir accès à l'outil Cassini, le SIG du service de cartographie en ligne de TE38 (voir fiche 19).



### QUELS FINANCEMENTS ?

L'accès est gratuit pour les communes pour lesquelles TE38 est l'AODE (Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité). Pour les autres communes, l'adhésion au CRAIG est nécessaire. Dans le cas des EPCI, les Communautés d'agglomération en bénéficient gratuitement si elles sont membres du Conseil d'administration du CRAIG ; pour les autres EPCI, le coût est calculé en fonction de l'emprise des ouvrages qu'elles exploitent sur leur territoire (50 m de part et d'autre des tronçons).

## Contact



Responsable Service Cartographie & SIG - Damien BOILLEY

✉ dboilley@te38.fr ☎ 04 26 78 24 00 ☎ 06 80 63 74 45

Collèges 1, 3

